



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

viticulture

Question écrite n° 49069

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les problèmes que rencontrent les vigneronns du département de l'Hérault avec l'administration des douanes, notamment en ce qui concerne le choix de leurs fournisseurs. Ces vigneronns indépendants qui commercialisent eux-mêmes leur production se servent chez des fournisseurs, en général proches de leurs domaines. C'est le cas des propriétaires situés près des limites départementales qui sont amenés à se servir dans le département voisin. Or l'administration des douanes a signifié aux intéressés qu'ils n'avaient pas le droit d'acheter hors des limites départementales. Après négociations, l'obtention d'un accord a pu s'établir, mais les services des douanes leur demandent de payer une cotisation supplémentaire d'une centaine d'euros. Les vigneronns sont surpris car ils considèrent que les éléments utiles à l'embouteillage font preuve d'acquiescement des accises à l'État français. Aujourd'hui où le Gouvernement prend des dispositions en termes de compétitivité, à l'heure de la libre circulation dans l'espace européen, les vigneronns s'étonnent des frontières imposées entre départements. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions sur ce dossier et s'il envisage de proposer des solutions à une profession déjà très impactée localement.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49069

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1177

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)